



Arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)**, organisées à Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;
- Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;
- Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la demande de session d'examen pour l'obtention des modules 2 et 3 du certificat de pilote lagonaire (CPL) datée du 3 juillet 2018 formulée par le Centre des Métiers de la Mer de Polynésie Française (CMMPF) ;
- Vu les listes des candidats inscrits à la session d'examen pour l'obtention des modules 2 et 3 du certificat de pilote lagonaire (CPL) ;
- Vu les demandes d'inscription au module 3 du CPL, en qualité de candidats libres, formulées par Messieurs LECORDIER Tematai, O'CONNOR Robert et SCALLAMERA-TETUAVEROA Maheono, Marcel ;
- Vu les dossiers d'inscription complets, et réceptionnés par la direction polynésienne des affaires maritimes pour cette session.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
Int. s/c DPAM	19
Moana Formation	1
JOPF	1

DÉCIDE :

Article 1er. - Par décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, une session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)**, a été ouverte du **6 au 10 août 2018** inclus, à Atuona (Hiva-Oa).

Article 1er. - Sont autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation des modules ouverts lors de cette session d'examen les candidats(es) dont les noms suivent :

NOM	Prénom(s)	Date de naissance	Inscription aux modules	
			M2	M3
AUBERT	Céline, Patricia	25/05/1990	X	X
BROWN	Abedenette, Ohutunui	03/06/1974	X	X
FREBAULT	Henrik, Louis	11/10/1977	X	X
FREBAULT	Kévin, Christian	10/02/1992	X	X
MOKE	Jean-Pierre, Stéphane	17/05/1995	X	X
NAPUAUHI	Tamatea, Emile	03/10/1998	X	X
NAPUAUHI	Vatea, Joseph	28/07/1995	X	X
PETERANO	Temehau	24/08/1997	X	X
PETERANO	Toaeinui, Wilson	20/09/1992	X	X
ROHI	Tiae, Alexandrine	04/05/1997	X	X
SCALLAMERA	Patrick, Fiumoehu	03/08/1988	X	X
TAPATOA	Rémy, Moeotui	12/06/1997	X	X
TIMAU	Heimauatua, Clémentine	03/01/1993	X	X
TIMAU	Jimmy, Manuhi	16/01/1986	X	X
TIMAU	Vaatahaani, Yannick	08/07/1986	X	X
VAATETE	Zacharie, Emmanuel	20/06/1993	X	X
LECORDIER	Tematai, Jean	01/08/1975		X
O'CONNOR	Robert, Willy	17/09/1980		X
SCALLAMERA-TETUAVEROA	Maheono, Marcel	12/08/1981		X

Total candidats(es) inscrits(es) au **module 2 = 16**

Total candidats(es) inscrits(es) au **module 3 = 19**

Article 2. - Les épreuves se dérouleront aux dates, horaires et lieux indiqués dans le tableau ci-après :

Module 2 « Conduite du navire »					
Epreuves	Nature	Durée	Date de l'épreuve	Horaires	Lieu de passation
2.1 – Règles de barre, feux, balisage, signaux	Ecrite	1h00	Mardi 7 août 2018	8h00 à 9h00	Subdivision des Iles Marquises Atuona (Hiva-Oa)
2.2 – Milieu maritime	Ecrite	1h00		9h00 à 10h00	
2.3 – Conduite des moteurs	Ecrite	1h00		10h15 à 11h15	
2.4 – Manœuvre	Pratique	1h00	Jeudi 9 et vendredi 10 août 2018	de 7h30 à 16h00	Plan d'eau d'Atuona (Hiva-Oa)

06714

30 JUN 2018

Module 3 « Contrôle de l'exploitation du navire »

Epreuves	Nature	Durée	Date de l'épreuve	Horaires	Lieu de passation
3.1 – Description du navire, stabilité, sécurité, pollution	Ecrite	1h00	Mardi 7 août 2018	13h00 à 14h00	Subdivision des Iles Marquises Atuona (Hiva-Oa)
3.2 – Environnement réglementaire	Ecrite	1h00		14h00 à 15h00	

Article 3. - Au terme des épreuves, une décision proclamant, par module, les résultats de la session d'examen sera affichée dans les locaux de la direction polynésienne des affaires maritimes et publiée sur son site Internet : www.maritime.gov.pf, après délibération des jurys d'examen réunis par la commission d'examen du certificat de pilote lagonaire.

Article 4. - La directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 JUN 2018

Pour le ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires,
et par délégation,
La directrice des affaires maritimes
polynésiennes

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. Fenuaiti
T. FENUAITI



Catherine ROCHETEAU

